

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Première Commission

Point 98 c) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : désarmement nucléaire

**Lettre datée du 1^{er} novembre 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration jointe du Ministère des affaires étrangères du Bélarus, faite à l'occasion du vingtième anniversaire du retrait par le pays de ses armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre de l'alinéa c) intitulé « Désarmement nucléaire » du point 98 de l'ordre du jour intitulé « Désarmement général et complet ».

(Signé) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} novembre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Bélarus à l'occasion du vingtième
anniversaire du retrait par le pays de ses armes nucléaires**

Il y a vingt ans, le 26 novembre 2016, le Bélarus procédait au retrait de son territoire des armes nucléaires qui s'y trouvaient encore après la chute de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Sans le moindre prérequis ni la moindre restriction, le Bélarus a renoncé à une capacité nucléaire considérable, manifestant son attachement à la paix et à la sécurité et, de fait, a ouvert la voie aux processus de désarmement nucléaire qui ont été engagés par la suite sur le territoire de l'ex-Union soviétique.

Le désarmement nucléaire est un processus complexe qui a des conséquences politiques et économiques et exige des ressources financières et humaines très importantes. Pourtant, dans le contexte difficile qui a résulté de la chute de l'Union des républiques socialistes soviétiques, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont fait preuve de détermination et ont adhéré avec force aux objectifs de désarmement nucléaire. Devenus signataires en 1992 du Protocole de Lisbonne, ces trois pays se sont engagés à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et sont devenus de plein droit parties au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs jusqu'à son expiration, en décembre 2009.

En sa qualité d'État non doté d'armes nucléaires, le Bélarus a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord de garanties intégrales en lien avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui couvre toutes les matières nucléaires présentes sur son territoire.

Le retrait des armes nucléaires du territoire bélarussien est intervenu immédiatement après l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Vingt ans plus tôt, en agissant concrètement en faveur du désarmement nucléaire, nous pensions appuyer la dynamique des processus de désarmement qui, dans les années 90, ont fait naître l'espoir de bâtir un monde plus sûr. Aujourd'hui, les attentes placées dans les avancées du désarmement nucléaire sont plus modestes et les espoirs que ce processus suscite sont mesurés. Nous pensons que l'adoption d'une démarche cohérente et réaliste à l'égard des questions de désarmement nucléaire reste le seul moyen possible de réaliser, pas à pas, des progrès sensibles vers l'édification d'un monde plus sûr.